

ADHÉSION

Adhérer à la Fondation Victor Segalen

Pour adhérer à la Fondation Victor Segalen, il est nécessaire de s'acquitter d'une cotisation :

- membre actif : **1.200 €**
- membre donateur : **5.000 €**
- membre bienfaiteur : **10.000 €**

L'adhésion à la Fondation donne droit à recevoir régulièrement :

- des informations sur ses activités
- des invitations pour assister aux manifestations qu'elle organise
- ses publications

Sponsoring

Par ailleurs, il est possible de devenir sponsor des événements organisés par la Fondation (tables rondes, colloques, enquêtes, Entretiens, etc.). La contribution d'un sponsor pour chaque manifestation est de l'ordre de 25.000 €, en fonction de la nature de l'événement et du nombre de sponsors.

Déduction fiscale

Les versements effectués à la Fondation Victor Segalen bénéficient d'une réduction d'impôt – pour les entreprises : 60% du montant versé dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Les règlements peuvent se faire par chèque à l'ordre de : « Association Préfiguration Fondation Victor Segalen », ou par virement :

Titulaire du compte : *Association de Préfiguration Fondation Victor Segalen*

Banque : *HSBC France, Agence Centrale*

IBAN : *FR76 3005 6001 4801 4820 2995 109*

BIC : *CCFRFRPP*